



## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOUT 2014

### COMPTE-RENDU

---

<b>Présents :</b>	Mesdames Charlotte ARMANDAS THOMSON, Guillemette COUTTET, Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO et Marie-Neige POCCARD CHAPUIS. Messieurs Franck CHENAL, Gérard COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET.
<b>Excusés :</b>	Monsieur Marc COLLIN.
<b>Absents :</b>	Messieurs Emmanuel COLIRE et Cédric POCCARD CHAPUIS.

---

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2014 a été adressé par voie électronique à chaque Conseiller Municipal.

Sans remarque particulière sur ce procès-verbal, le Maire procède à la délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 juillet 2014.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour.

#### I/ ADMINISTRATION GENERALE

##### ***1- Annulation de la délibération du 12 mai 2014 et relance de la procédure de recrutement d'un Secrétaire Général***

La procédure de recrutement de l'actuelle Secrétaire Générale est considérée comme irrégulière par la Préfecture. Il est par conséquent souhaitable de reprendre l'ensemble de la procédure de recrutement.

Laurent TRESALLET explique que dans l'attente de l'aboutissement du recrutement, Emmanuelle YOUINOU assurera la continuité du service par intérim jusqu'au recrutement de son successeur.

La commune effectuera la publicité adéquate de la vacance du poste de Secrétaire Général, en déclarant auprès du Centre de gestion de la Savoie la vacance du poste prévue à l'article 41 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal annule la délibération du 12 mai 2014 et décide de relancer la procédure de recrutement du poste de Secrétaire Général.

##### ***2. Approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes des Versants d'Aime***

Dans une délibération en date du 09 juillet 2014, la Communauté de Communes des Versants d'Aime propose d'apporter des modifications de ses statuts.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les modifications statutaires proposées par la COVA dans une délibération du 09 juillet 2014.

### **3. Location des locaux de l'ancienne garderie**

Deux demandes ont été adressées auprès de la commune pour louer le local de l'ancienne garderie pour des activités de massage ou des dépôts de draps.

Dans ces conditions, les membres du Conseil Municipal proposent de louer le local de l'ancienne garderie pour un montant de 400 € hors charges.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant du loyer de l'ancienne garderie à 400 € hors charges.

Le choix de l'utilisateur du local sera défini dans un second temps.

### **4. Dates d'ouverture de la garderie « Le Chat Botte »**

Anne CROZET explique que pour répondre aux nombreuses demandes des familles, il est proposé une ouverture de la garderie Le Chat Botté dès le 1er décembre 2014. Dans cette perspective, du 1er au 12 décembre 2014, la structure accueillerait du lundi au vendredi les enfants dits « locaux ».

A partir du 15 décembre, la garderie « Le Chat Botté » serait ouverte aux vacanciers du dimanche au vendredi, avec un jour de fermeture hebdomadaire le samedi. Pour les enfants dits « locaux », la structure resterait ouverte sept jours sur sept.

La fermeture est programmée le samedi 25 avril 2015.

Après en avoir discuté, avec une abstention, le Conseil Municipal valide les dates et les modalités d'ouverture et de fermeture de la garderie « Le Chat Botté ».

## **II/ FINANCES**

### **5. Tarifs de la garderie « Le Chat Botte »**

Les tarifs ont été modifiés avec la création de nouveaux tarifs et de nouveaux forfaits plus adaptés aux besoins des touristes et des enfants du Pays.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs de la garderie proposés pour la saison d'hiver 2014/2015.

### **6. Tarifs paniers repas / Année scolaire 2014/2015**

Anne CROZET propose de reconduire les tarifs de 2013/2014, soit 2,30 € par repas et par enfant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tarif des paniers repas pour un montant de 2,30 € par repas et par enfant.

### **7. Budget Ski nordique - Annulation de la délibération pour l'affectation des résultats et nouvelle délibération de l'affectation des résultats**

Laurent TRESALLET explique qu'une erreur de 0,01€ s'est produite dans l'affectation des résultats du budget du ski nordique. La Trésorerie demande de revoir les montants de l'affectation des résultats en corrigeant cette erreur.

Le résultat de clôture de l'exercice 2013 de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 2678,99 €.

Le résultat d'investissement de 2013, après reports, présente un déficit de 910,16 €, qu'il y a lieu d'inscrire en dépenses d'investissement 2014.

Il est donc proposé d'affecter les résultats 2013 de la manière suivante :

- Les 2 678,99 € d'excédent de fonctionnement sont affectés :
- Pour 2 678,99 € au financement des équipements (1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)
- Les 910,16 € de déficit d'investissement sont inscrits en dépenses d'investissement 2014 (001- Résultat antérieur reporté)

Avec deux abstentions, le Conseil Municipal valide la correction de l'affectation des résultats pour le budget ski de fond/gîte.

### **8. Tarifs des frais de secours SAP - Hiver 2014/2015**

La SAP a adressé ses tarifs 2014/2015 pour validation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs 2014/2015 proposés par la SAP.

## **III/ RESSOURCES HUMAINES**

### **9. Création des postes du service scolaire**

Anne CROZET explique que trois emplois saisonniers sont nécessaires pour la prochaine rentrée scolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création de 3 emplois saisonniers pour le service scolaire.

## **IV/ TRAVAUX/URBANISME/MARCHES**

### **10. Travaux d'entretien de voirie – Marché à bon de commandes**

Les travaux d'aménagement de voiries, d'ouvrages d'art, d'entretien courant et neuf de l'ensemble de la Commune ont fait l'objet d'un appel d'offre selon une procédure adaptée (art. 26 et 28 du Code des Marchés Publics) pour un marché à bons de commande d'un an renouvelable trois fois de manière tacite (art. 77 du CMP).

En date du 15 mai 2014, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé, sur le BOAMP ainsi que sur l'affichage public, pour un retour des offres au 11 juin 2014.

Après l'ouverture des offres, le groupement COLAS/STR a été retenu pour un montant de 174 462.10€/HT soit 209 354.52€TTC.

Cette somme est inscrite au budget 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient le groupement COLAS/STR pour un montant de 174 462.10€/HT soit 209 354.52€TTC.

## **V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **✓ *Date du prochain Conseil Municipal***

Le prochain Conseil Municipal est programmé au lundi 22 septembre 2014.

### **✓ *Formation de la Commission de Sécurité***

Laurent TRESALLET relève qu'il est difficile d'avoir une Commission de Sécurité efficace lorsque son nombre est trop important.

Anthony POCCARD-CHAPUIS explique que le processus de décision serait le suivant :

En cas d'alerte inférieure au niveau 3, la décision d'ouvrir ou de fermer le fond de vallée serait assurée par la Commission et validée par le Maire, Laurent TRESALLET.

En cas d'alerte entre 3 et 5 ou, en cas de doute, les services de pisteurs de la Plagne et des Arcs seront contactés puis, sur la base de ces éléments, Laurent TRESALLET pourra valider l'ouverture ou la fermeture du fond de vallée.

Une Commission de Sécurité sera proposée dans ces termes pour délibération lors du prochain Conseil Municipal.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***